

Le tri des emballages ménagers et papiers progresse en Centre-Val de Loire avec + 6 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Centre Val de Loire ont trié en moyenne 75,5 kg d'emballages ménagers et de papiers, ce qui place la région en 9^{ème} position au niveau national. Des données en progression de 7,5 % par rapport à l'année précédente ; une hausse qui se confirme sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la progression de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse en Centre-Val de Loire

En 2022, les 2,7 millions d'habitants de la région Centre-Val de Loire ont trié en moyenne 59,5 kg d'emballages ménagers, soit près de 4 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 23 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 36,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation significative de plus de 16% du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants ont trié en moyenne 16 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+11 %) malgré un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Une hausse des performances sur l'ensemble du territoire

L'augmentation du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département :

- **Cher (18)** : chaque habitant a trié en moyenne 83 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 8 %.
- **Eure et Loire (28)** : chaque habitant a trié en moyenne 66 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse de + 10 % des performances.
- **Indre (36)** : chaque habitant a trié en moyenne 94,5 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse de + 6 %.
- **Indre et Loire (37)** : chaque habitant a trié en moyenne 84 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 5 %.
- **Loir et Cher (41)** : chaque habitant a trié en moyenne 75,5 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 4,5 %.
- **Loiret (45)** : chaque habitant a trié en moyenne 66,5 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 10,5 %.

Zoom sur les initiatives régionales

Classée 9^{ème} région au niveau national, la région Centre-Val de Loire a accueilli plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri.

Citeo a participé au financement de **2 centres de tri dans la région**. Ces investissements ont pour but de capter les flux d'emballages supplémentaires liés à la simplification du tri :

- **Le nouveau centre « Tri Val de Loir » à Parçay-Meslay** financé à hauteur de 950 000 euros par Citeo, permettra d'accueillir les 53 000 tonnes triées par an par les 900 000 habitants, répartis sur 3 départements : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et la Sarthe.
- **Le nouveau centre « Tri Berry Nivernais », à Bourges**, permet le traitement de 30 000 tonnes d'emballages ménagers et papiers des 500 000 habitants, répartis sur 3 départements : Cher, Indre, Nièvre (soutien de Citeo à hauteur de 1,15 million d'euros).

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Centre-Val de Loire

En 2022, en région Centre-Val de Loire, chaque habitant a trié en moyenne 75,5 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 23kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (63 125 tonnes)
- 36,5 kg/habitant d'emballages en verre (98 374 tonnes)
- 16 kg/habitant de papiers graphiques (42 999 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Hauts de France : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 3 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Hauts de France ont trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers et de papiers, ce qui place la région en 7^{ème} position au niveau national. Des données en progression de 3% par rapport à l'année précédente, qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par le déploiement de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse dans toute la région Hauts de France

En 2022, les 6 millions d'habitants de la région ont trié en moyenne 60 kg d'emballages ménagers, soit 2,5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 24 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 36 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne. Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de + 6,4 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants ont trié en moyenne 18 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+5,8 %) malgré un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Une hausse des performances sur la totalité des départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département :

- **Pas de Calais** : chaque habitant a trié en moyenne 86,8 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 3,5 % par rapport à 2021.
- **Nord** : chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse de + 1,5 % des performances par rapport à 2021.
- **Somme** : chaque habitant a trié en moyenne 83 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse de + 4 % par rapport à 2021.
- **Aisne** : chaque habitant a trié en moyenne 78,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 5,5 % par rapport à 2021.
- **Oise** : chaque habitant a trié en moyenne 75 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de +4,5 % par rapport à 2021.

Des initiatives régionales pour améliorer les performances de tri sur le territoire

Classée 7^{ème} région au niveau national, les Hauts de France ont accueilli plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri et bénéficié de l'accompagnement de Citeo dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt. L'AMI avait pour objectif la **généralisation du tri dans l'espace public et la lutte contre la pollution générée par les déchets abandonnés**.

A titre d'exemple, à **Calais**, le centre de tri du SEVADEC se modernise, avec le soutien de Citeo, à hauteur de 1,3 million d'euros, pour répondre aux flux liés à la simplification du tri. Il peut accueillir aujourd'hui les 25 000 tonnes d'emballages ménagers triées par an par les 426 000 habitants du

territoire.

Dans le Nord, des dispositifs de tri ont été installés dans de nombreux lieux publics, centres-villes, parcs et jardins pour faciliter le tri hors foyer. A **Dunkerque**, 18 points urbains de récupération (en partenariat avec JC Decaux) ont été déployés dans les lieux les plus fréquentés de la ville. Le dispositif a permis de collecter, depuis sa mise en place en mai 2023, plus de 2 tonnes d'emballages et 2 tonnes d'ordures ménagères. A **Lille**, Keolis Lille Métropole, met en service dans ses 60 stations de métro, plus de 500 corbeilles de tri, qui permettront de collecter environ 200 tonnes de déchets par an.

Dans l'Oise, le SMDO a également déployé plusieurs équipements de tri dans les lieux publics très fréquentés, comme les parcs, espaces verts, bases de loisirs et city stades. Au total, ce sont 566 corbeilles installées qui permettent de récolter une moyenne de 52 kg d'emballages par an et par corbeille (29 tonnes par an pour l'ensemble du dispositif).

La communauté de communes du Liancourtois, avec le soutien de Citeo, a mis en place plusieurs opérations de sensibilisation, prévention et collecte (clean walk) pour réduire de façon significative les gestes d'abandon des déchets dans la nature sur son territoire.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Hauts de France

En 2022, en région Hauts de France, chaque habitant a trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 24 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (143 083 tonnes)
- 36 kg/habitant d'emballages en verre (215 294 tonnes)
- 18 kg/habitant de papiers graphiques (108 041 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec

leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Normandie : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 7 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Normandie ont trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers et de papiers, ce qui place la région en 8^{ème} position au niveau national. Des données en progression de + 8,5 % par rapport à l'année précédente, qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse en Normandie

En 2022, les 3,3 millions de normands ont trié en moyenne 61 kg d'emballages ménagers, soit près de 5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 24 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 37 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne. Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de + 14,5 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants ont trié en moyenne 17 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+18,6 %) malgré un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Zoom sur les chiffres par département

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département :

- **Calvados** : chaque habitant a trié en moyenne 94 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 4,5 %.
- **Eure** : chaque habitant a trié en moyenne 71,5 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 12 %.
- **Manche** : chaque habitant a trié en moyenne 96 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 7 %.
- **Orne** : chaque habitant a trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 2 %.
- **Seine Maritime** : chaque habitant a trié en moyenne 65 kg d'emballages ménagers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 12 %.

Zoom sur les initiatives régionales pour améliorer les performances de tri

Classée 8^{ème} région au niveau national, la région Normandie a candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) engagé par Citeo, pour **généraliser le tri dans l'espace public et lutter contre la pollution générée par les déchets abandonnés**.

A titre d'exemple, depuis l'été 2022, pour faciliter le tri partout, la **Communauté urbaine Caen La Mer** qui propose aujourd'hui plus de 200 corbeilles de tri dans les espaces publics les plus fréquentés pour trier les emballages de consommation nomade. Ce sont près de 23 tonnes de déchets recyclables qui ont été ainsi valorisés entre juillet et décembre 2022.

A Rouen, le déploiement de 50 corbeilles de tri aux abords des sites les plus fréquentés de la ville, dès l'été 2022, est un véritable succès avec la collecte et la valorisation de 12 tonnes de déchets recyclables entre juillet et décembre 2022. Aujourd'hui, ce sont près de 150 corbeilles qui sont déployées dans toute la ville, pour permettre aux rouennais de trier dans la rue.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Normandie

En 2022, en région Normandie, chaque habitant a trié en moyenne 78 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 24 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (79 832 tonnes)
- 37 kg/habitant d'emballages en verre (122 471 tonnes)
- 17 kg/habitant de papiers graphiques (57 340 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

**Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)*

Contacts presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Les Pays de la Loire, vice-champions du tri en France : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 5 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Pays de la Loire ont trié en moyenne 98 kg d'emballages ménagers et de papiers, ce qui place la région en 2^{ème} position au niveau national, derrière la Bretagne. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+4%) qui s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri et la modernisation des outils de tri régionaux. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse en Pays de la Loire

En 2022, les 3,8 millions d'habitants de la région Pays de la Loire ont trié en moyenne 77,5 kg d'emballages ménagers, soit près de 5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 29 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 48,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne. Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de +10 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les ligériens ont trié en moyenne 20.5 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+4 %) malgré un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Une augmentation de plus de 3% sur la totalité des départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département :

- **Loire Atlantique (44)** : chaque habitant a trié en moyenne 92.9 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances +3.4 % par rapport à 2021.
- **Maine et Loire (49)** : chaque habitant a trié en moyenne 95.3 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances + 3.2 % par rapport à 2021.
- **Mayenne (53)** chaque habitant a trié en moyenne 88.7 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de + 4.2 % par rapport à 2021.
- **Sarthe (72)** chaque habitant a trié en moyenne 84.5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de +6.3% par rapport à 2021.
- **Vendée (85)** champions toutes catégories, les Vendéens ont trié en moyenne 125.9 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de +3.2% par rapport à 2021.

Zoom sur les initiatives régionales pour améliorer les performances de tri

Classée 2^{ème} région au niveau national, la région Pays de la Loire a bénéficié de plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancés par Citeo, pour généraliser le tri dans l'espace public et lutter contre la pollution générée par les déchets abandonnés.

A titre d'exemple, **la Métropole de Nantes** a déployé des dispositifs de tri dans plusieurs lieux du centre-ville et les parcs et jardins. Plus de 110 équipements ont été mis en place et vont permettre de diminuer de 20 % les déchets collectés sur l'espace public.

Pornic agglo a également déployé plus de 140 équipements dédiés au tri sur l'espace public, et St Nazaire Agglomération a équipé les salles de sports communales et les écoles en dispositif de tri, sur l'ensemble de son territoire.

En Sarthe, France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE), a mis en place le projet « Ma rivière sans plastique ». Ce projet permet notamment l'organisation d'opérations de ramassage de déchets avec pour objectif de faire un état des lieux de cette pollution sur le territoire et imaginer les solutions à mettre en place pour la réduire. Les premières opérations ont permis de récolter 66 kg de déchets. Après caractérisation des déchets, ce sont les plastiques qui prédominent à 55%, puis les déchets en papier ou cartons dont les mégots à 21%, le verre 11% et le métal 9%. Les déchets liés à l'alimentation, type canettes, représentent 30% du total.

La tarification incitative prend de l'avance en Pays de la Loire

37% des habitants de la région sont aujourd'hui concernés par ce mode de facturation, le dispositif est déjà en place dans plusieurs collectivités de la Sarthe, du Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique, de Mayenne, et pour 80% de la population vendéenne. La tarification incitative permet d'augmenter le tri en moyenne de 30%, c'est l'un des leviers qui explique les très bonnes performances de la région. Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Pays de la Loire

En 2022, en région Pays de la Loire, chaque habitant a trié en moyenne 98kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 29 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (109 640 tonnes)
- 48,5 kg/habitant d'emballages en verre (182 077 tonnes)
- 20,5 kg/habitant de papiers graphiques (77 195 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers*

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec

leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 3,5 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne près de 73 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+4%) qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers ménagers progresse dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2022, les 8 millions d'habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne près de 58 kg d'emballages ménagers, soit +3,5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 22,5 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 35,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

En parallèle, les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié en moyenne 15 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en baisse de 8,5% par rapport à 2021, qui s'inscrit toujours dans un contexte des difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département, il existe néanmoins quelques disparités en 2022 :

- **Allier (03)** : chaque habitant a trié en moyenne 90,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Une augmentation du tri des emballages légers de +6,3 % par rapport à 2021.
- **Puy-de-Dôme (63)** chaque habitant a trié en moyenne 75,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Une performance globale en hausse de +5% par rapport à 2021 avec une progression significative du tri des emballages légers de +69,5%.
- **Cantal (15)** chaque habitant a trié en moyenne 72,5 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +14% sur les emballages légers par rapport à 2021. Dans le département, on observe une hausse globale des performances de tri de près de +6% par rapport à 2021.
- **Loire (42)** chaque habitant a trié en moyenne 67,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Des performances en hausse de +2,5 % par rapport à 2021. A noter une hausse de +10,5% sur le tri des emballages légers.
- **Haute-Loire (43)** chaque habitant a trié en moyenne 78,4 kg d'emballages ménagers et papiers ; des performances en hausse de +1,5 % par rapport à 2021. On observe une importante augmentation des performances des emballages légers de 39%.
- **Ardèche (07)** chaque habitant a trié en moyenne 89,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une progression globale de +4% par rapport à 2021 et une progression sur le tri des emballages légers +12,5%.

- **Rhône (69)** chaque habitant a trié en moyenne 58 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département on note une augmentation de +10% sur les emballages légers.
- **Drôme (26)** chaque habitant a trié en moyenne 75 kg d'emballages ménagers et papiers avec une hausse globale des performances de tri de près de +4% par rapport à 2021 et une progression notable sur les emballages légers de +18,5%.
- **Isère (38)** chaque habitant a trié en moyenne 65,5 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +14 % sur les emballages légers. Dans le département, on observe une hausse globale des performances de tri de +4,5% par rapport à 2021.
- **Savoie (73)** chaque habitant a trié en moyenne 97 kg d'emballages ménagers et papiers avec une hausse globale des performances de tri de +17,6% par rapport à 2021 et une progression notable sur les emballages légers de près de 23 %.
- **Haute-Savoie (74)** chaque habitant a trié en moyenne 96,5 kg d'emballages ménagers et papiers avec une hausse globale des performances de tri de + 7,5 % par rapport à 2021 et une progression sur les emballages légers de +11,5%.
- **Ain (01)** chaque habitant a trié en moyenne 77,5 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de près de 15 % sur les emballages légers. Dans le département, on observe une hausse globale des performances de tri de + 2,5 % par rapport à 2021.

Hors foyer, réemploi, déchets abandonnés : des projets innovants au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Classée 11^{ème} région au niveau national, la région Auvergne-Rhône-Alpes a accueilli, en 2022, plusieurs expérimentations pour améliorer ses performances de tri.

A titre d'exemple, la possibilité de **trier a été développée** au Parc Miribel Jonage à Vaulx-en-Velin. Les 300 corbeilles propreté ont été remplacées par 44 points de tri permettant à la fois de réduire la part de déchets jetés au sol et d'augmenter le recyclage des emballages et des papiers. Pour 92% des visiteurs, le site est visiblement plus propre et 93% sont satisfaits des équipements de tri (Sondage OpinionWay pour Citeo - Juillet 2022).

Concernant le réemploi, Citeo accompagne la Métropole de Grenoble et le SIVALOR (La Communauté de Communes Usses et Rhône) qui souhaite tester le réemploi des cartons du e-commerce en proposant des lieux permettant aux e-acheteurs et e-vendeurs d'échanger leurs petits cartons. Les prototypes sont en cours de test. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2023.

Dans la lutte contre les **déchets abandonnés** et pour sanctionner les dépôts sauvages en pieds de colonnes, la ville de Montélimar teste, avec Citeo, une caméra intelligente qui filme et isole uniquement les séquences durant lesquelles une infraction est réalisée. Les images sont transmises instantanément à la police municipale qui peut ainsi verbaliser. La mairie étudie la possibilité de déployer le dispositif sur d'autres sites sensibles de la ville.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « On ne lâche rien ! ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2022, en région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque habitant a trié en moyenne près de 73 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22,5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (178 874 tonnes)
- 35,5 kg/habitant d'emballages en verre (285 784 tonnes)
- 15 kg/habitant de papiers graphiques (117 849 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

**Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)*

Contact presse

Sabrina Savary

Lamérie & Associés pour Citeo

Tél. : 07 85 63 59 09 - 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Région Bourgogne-Franche-Comté : 3ème région championne du tri des emballages ménagers et papiers avec 91 kg trié par habitant

En 2022, les habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté ont trié en moyenne 91 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+5,5%) qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers ménagers progresse dans toute la région Bourgogne Franche-Comté

En 2022, les 2,8 millions d'habitants de la région Bourgogne Franche-Comté ont trié en moyenne 70 kg d'emballages ménagers, soit 4,5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 29 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 41 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

En parallèle, les habitants de la région Bourgogne Franche-Comté ont trié en moyenne 21 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse de plus de 3 % vs 2021, malgré un contexte qui présente des difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département, il existe néanmoins quelques disparités en 2022 :

- **L'Yonne (89)** : chaque habitant a trié en moyenne 85 kg d'emballages ménagers et papiers. Au niveau départemental, le tri des emballages légers est en hausse de +1,09 %.
- **Côte d'Or (21)** : chaque habitant a trié en moyenne 85 kg d'emballages ménagers et papiers. Une performance globale en hausse de +3 % vs 2021 avec une progression significative du tri des emballages légers de +13% par rapport à 2021.
- **Nièvre (58)** : chaque habitant a trié en moyenne 90 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +42 % sur les emballages légers. Dans le département, on observe une hausse globale des performances de tri de +12 % vs 2021.
- **Saône et Loire (71)** : chaque habitant a trié en moyenne 85 kg d'emballages ménagers et papiers ; es performances en hausse de +4 % par rapport à 2021. A noter une hausse significative de +13 % sur le tri des emballages légers.
- **Territoire de Belfort (90)** : chaque habitant a trié en moyenne 89,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une progression globale de +0,5 % vs 2021 et une progression sur le tri des emballages légers +11 %.
- **Doubs (25)** : chaque habitant a trié en moyenne 91 kg d'emballages ménagers et papiers. Des performances globales en hausse de +6 % vs 2021 avec une augmentation importante sur les emballages légers de +11% et +11% sur les emballages papiers.
- **Jura (39)** : chaque habitant a trié en moyenne 109 kg d'emballages ménagers et papiers avec une hausse globale des performances de tri de +10,5 % vs 2021 et une progression importante sur les emballages papiers de +38%.
- **Haute-Saône (70)** : chaque habitant a trié en moyenne 108,3 kg d'emballages ménagers et

papiers avec une hausse globale des performances de tri de +6,2 % vs 2021 et une progression importante sur les emballages papiers de + 5 %.

Des dispositifs en faveur de l'augmentation des performances de tri au cœur de la région Bourgogne Franche-Comté

Classée 3^{ème} au niveau national sur les performances de tri des emballages légers, la région Bourgogne Franche-Comté a accueilli, en 2022, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri.

La région comprend 32% de la population en **tarification incitative** en 2022, des études et projets sont en cours avec une perspective à 41,5% pour 2026. La tarification incitative est un levier majeur pour atteindre les objectifs de performance fixés par la réglementation européenne et la loi AGEC.

Le Syndicat de Traitement PREVAL HAUT Doubs est la première collectivité de Franche Comté pour sa performance de recyclage des emballages légers avec 68kg/hab. Avec 100% de la population concernés par une facturation incitative en 2023 (Reomi ou TEOMI), ce syndicat de traitement a mobilisé ses adhérents sur un dispositif de collecte harmonisée par bac jaune ou point de proximité jaune. La pédagogie de proximité de la consigne de tri simplifiée à tous les emballages et tous les papiers depuis 2019 a permis un taux d'erreur de tri 2 fois moins important que la moyenne nationale avec 12%.

Le dispositif de tri à Pontarlier est lui aussi démonstrateur du succès du « tri simplifié », il est visité par beaucoup de collectivités engagées dans la maîtrise des coûts du tri.

La Bourgogne Franche-Comté accueille **le premier centre de surtri du flux développement** à Ruffey-lès-Beaune dimensionné pour traiter 30 000 tonnes de plastique rigide.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « **On ne lâche rien !** ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Bourgogne Franche-Comté

En 2022, en région Bourgogne Franche-Comté, chaque habitant a trié en moyenne 91 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 29 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (80 715 tonnes)
- 41 kg/habitant d'emballages en verre (116 012 tonnes)
- 21 kg/habitant de papiers graphiques (58 203 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contact presse

Sabrina Savary - Lamérie & Associés pour Citeo

Tél. : 07 85 63 59 09 - 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Les Bretons champions du tri : avec 106 kg d'emballages ménagers et papiers triés par habitant en 2022

En 2022, les habitants de la région Bretagne ont trié en moyenne 106 kg d'emballages ménagers et de papiers, ce qui place la région en 1^{ère} position au niveau national, devant les Pays de la Loire et la Bourgogne-Franche-Comté. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+2.3 %) qui s'explique notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse en Bretagne

En 2022, les 3.3 millions d'habitants de la région Bretagne ont trié en moyenne 83 kg d'emballages ménagers, soit plus de 1.5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 29 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 54 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

En parallèle, les Bretons ont trié en moyenne 23 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+3.8 %) malgré un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département, il existe néanmoins quelques disparités en 2022 :

- **Côtes d'Armor (22)** : chaque habitant a trié en moyenne 115.5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances stables par rapport à 2021. Dans le département, on observe une légère baisse de - 0,5 % des performances par rapport à 2021.
- **Finistère (29)** : chaque habitant a trié en moyenne 109 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse de + 5 % des performances par rapport à 2021.
- **Ille et Vilaine (35)** chaque habitant a trié en moyenne 92.5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse de + 0,5 % par rapport à 2021.
- **Morbihan (56)** chaque habitant a trié en moyenne 116 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de +3.5% par rapport à 2021.

Zoom sur les initiatives régionales pour améliorer les performances de tri

Classée 1^{ère} région au niveau national, la Bretagne a bénéficié du financement de plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt, lancés par Citeo, pour généraliser le tri dans l'espace public et lutter contre la pollution générée par les déchets abandonnés.

Afin de continuer à sensibiliser les citoyens au tri en dehors du foyer, la ville de Guingamp avec le SMITRED ont mis en place des équipements de tri dans les écoles, cinémas et piscines. Le dispositif comprend 500 caissettes et 230 bacs roulants et touche plus de 600 élèves et tous les clients des 3 cinémas et 2 piscines.

L'Île de Bréhat s'est dotée de corbeilles de rue et de meubles de tri pour permettre aux habitants et visiteurs de trier leurs déchets partout et tout le temps. Des messages de sensibilisation sont apposés sur les équipements "Ici, je trie aussi" et "Tous les papiers et emballages se trient".

La tarification incitative s'implante dans la région.

Plus de 20% des Bretons bénéficient de la tarification incitative. La tarification incitative est un bon levier de maîtrise des coûts pour la collectivité, et permet en moyenne d'augmenter le tri des emballages et papiers de 30%.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : [« On ne lâche rien ! »](#). Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Bretagne

En 2022, en région Bretagne, chaque habitant a trié en moyenne 106 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 29 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (97 521 tonnes)
- 54 kg/habitant d'emballages en verre (180 391 tonnes)
- 23 kg/habitant de papiers graphiques (75 866 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contact presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Corse : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec +4,4 kg par habitant

En 2022, les habitants de la Corse ont trié en moyenne plus de 82 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données qui progressent de 7% en un an. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri sur l'île. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Corses et les touristes partout et tout le temps.

Le tri des emballages légers et des emballages en verre progresse dans toute la Corse

En 2022, les 340 000 corses ont trié en moyenne 70 kg d'emballages ménagers. En détail, il s'agit de 27,5 kg d'emballages légers – comprenant : acier, aluminium, carton, plastique – et de 42,5 kg d'emballages en verre, qui ont été triés. Des résultats en progression annuelle de + 4,5 kg avec une hausse notable du tri des emballages légers de + 22 %.

En parallèle, les Corses ont trié en moyenne 12 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en légère baisse (-7,9% vs 2021), qui s'inscrit toujours dans un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Zoom sur des projets innovants pour améliorer les performances de tri de la Corse

Classée 5ème au niveau national, la Corse continue de mettre en œuvre des projets innovants en 2022 pour améliorer ses performances de tri.

L'Université de Corse avec le soutien de Citeo, la CC Centre Corse, le Crous et du Syvadec a mis en place des dispositifs et un programme de **sensibilisation au geste de tri** sur ses campus de Corte. L'objectif est l'incitation au tri des déchets issus des salles de cours, des bâtiments administratifs, des restaurants et des résidences universitaires. Le projet qui intègre 8 points tri multi-flux regroupe en un même lieu des contenants dédiés pour chaque type de déchets : les emballages, les papiers, le verre, les cartons et les ordures ménagères. 3 composteurs partagés ont également été installés pour recueillir les restes alimentaires. Ces nouveaux points de collecte de proximité encouragent le geste de tri de près de 6 500 personnes et ont permis de multiplier par 2 les performances de tri.

En parallèle une campagne de communication estivale sur le geste de tri a été menée durant tout l'été 2022 par le Syvadec, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Presse de Citeo. Ainsi plus de 19 publications ont été menées dans les médias “Corse matin” et “Version Fémina”.



Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « On ne lâche rien ! ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Corse

En 2022, en Corse, chaque habitant a trié en moyenne 82 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 27,5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (9 284 tonnes)
- 42,5 kg/habitant d'emballages en verre (14 356 tonnes)
- 12 kg/habitant de papiers graphiques (4 054 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur citeo.com

Contact presse

Sabrina Savary

Lamérie & Associés pour Citeo

Tél. : 07 85 63 59 09 - 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec

leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Hausse des performances de tri des emballages ménagers et papiers en Guadeloupe

En 2022, les habitants de La Guadeloupe ont trié en moyenne 16,5 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en forte progression de + 10 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la mise en place d'un programme d'actions territorialisé et de campagnes de mobilisation spécifiques.

Le tri des emballages et papiers progresse en Guadeloupe

En 2022, les 390 000 habitants de La Guadeloupe ont chacun trié en moyenne 16,5 kg d'emballages ménagers, soit 1,5 kg supplémentaire par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 5,5 kg d'emballages légers – emballages en acier, en aluminium, en carton, et bouteilles et flacons en plastique – et de 10 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation de +15,5% du tri des emballages légers et +9 % des emballages en verre représentant au total 6 040 tonnes d'emballages ménagers qui ont pu être recyclés grâce au geste de tri des habitants.

En parallèle, les Guadeloupéens ont trié en moyenne 1kg de papiers graphiques en 2022. Cela représente 392 tonnes de papiers.

Zoom sur les actions innovantes

Dans le cadre du Programme d'Actions Territorialisé de Citeo visant à contribuer à l'amélioration de la performance de recyclage des emballages ménagers et papiers sur les territoires d'outre-mer, plusieurs projets ont été menés en Guadeloupe afin d'améliorer et rendre plus accessible l'accès au tri.

En 2022, la **Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)** a mis en place des moyens pour améliorer sa collecte de proximité :

- En augmentant l'équipement de ses administrés en bornes d'apport volontaire : 55 nouveaux conteneurs soit 27 points de collecte supplémentaires ont été déployés sur les 3 communes de Marie-Galante pour les 10 867 habitants.
- En modernisant le dispositif déployé : chaque conteneur est équipé d'une sonde de mesure pour éviter les débordements, les dépôts sauvages et pour optimiser les circuits de collecte.

L'ensemble de ces actions est accompagné d'un **plan de communication** à destination de la population pour rappeler les consignes de tri.

A terme, l'objectif est d'augmenter la performance de recyclage des emballages ménagers et papiers de 25%. Le projet est financé par Citeo à hauteur de près de 220 000 euros.

La **Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre (CANBT)** a mis en place la collecte sélective des emballages légers et papiers sur la commune de Goyave en février 2022. Afin de garantir une transition réussie vers le tri en maîtrisant le taux de refus, la collectivité a choisi de doter les foyers

en habitat individuel. Ce sont près de 2 400 bacs jaunes de 240 litres qui ont été distribués aux habitants. Citeo a financé à hauteur de plus de 80 000 euros ces investissements.

Pour favoriser le geste de tri auprès des habitants, Citeo continue à mener des **campagnes de mobilisation territoriale** spécifique. L'enjeu est de maintenir et de faire progresser la quantité des emballages et papiers collectée. Pour cela, il faut changer les comportements et convaincre les habitants qui ne trient pas encore de l'utilité de leur geste, et transformer en trieurs systématiques ceux qui ne trient pas régulièrement, quels que soient les lieux ou les moments de consommation.

Les chiffres clés du tri

Guadeloupe

En 2022, chaque habitant a trié en moyenne 16.5 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 5.5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 10 kg/habitant d'emballages en verre
- 1 kg/habitant de papiers graphiques

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguient performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Guyane : des actions territorialisées pour faire progresser le tri des emballages ménagers et papiers

En 2022, chaque habitant de La Guyane* a trié en moyenne 18 kg d'emballages ménagers et de papiers. Une performance en forte progression de près de 6 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la mise en place d'un programme d'actions territorialisé et de campagnes de mobilisation spécifiques.

Le tri des emballages et papiers progresse sur le territoire de La Guyane

En 2022, les habitants de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) et de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) en Guyane* ont trié en moyenne 15,5 kg d'emballages ménagers, soit une augmentation de près d'1 kg par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 7 kg d'emballages légers – emballages en acier, en aluminium, en carton, et bouteilles et flacons en plastique – et de 9 kg d'emballages en verre triés en moyenne par habitant.

Ces chiffres évoluent avec une augmentation de **27,5 % du tri des emballages légers** et un recul de 6% du tri des emballages en verre représentant au total 2 711 tonnes d'emballages ménagers qui ont pu être recyclées grâce au geste de tri des habitants.

En parallèle, chaque guyanais a trié en moyenne 2 kg de papiers graphiques en 2022 soit 387 tonnes au total, un chiffre en hausse de 16,5 % par rapport à 2021

Zoom sur des initiatives innovantes de la région

Citeo a mis en place en concertation avec les acteurs locaux, **un programme d'actions territorialisé** visant à contribuer à augmenter les performances de collecte et de recyclage des emballages ménagers et papiers. En Guyane, plusieurs projets sont menés afin d'améliorer la collecte sélective et rendre plus facile l'accès au tri.

La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) a validé un partenariat ambitieux avec Citeo en faveur de la collecte de proximité. Ce programme d'actions a déjà permis d'augmenter les performances de plus de 10% entre 2021 et 2022.

- **Sur les trois communes interconnectées de Kourou, Sinnamary et Iracoubo, :**
 - 64 nouveaux conteneurs, soit 32 points de collecte supplémentaires, ont été mis en place pour les emballages ménagers et papiers. Au total, 105 points de collecte sont mis à disposition des habitants sur le territoire pour faciliter leur geste de tri.
- **Sur le territoire de la CCDS, 60 bornes mobiles** ont été installées devant les commerces de proximité et administrations, pour capter le gisement des emballages et papiers issus de la consommation nomade. Ce dispositif permet de lutter contre les déchets abandonnés sur le territoire.

En parallèle, un dispositif de sensibilisation de l'ensemble de la population de la CCDS a été mis en place pour rappeler les consignes de tri, communiquer sur la localisation de ces nouveaux points de collecte ou encore pour faire savoir les étapes qui conduisent du geste de tri au recyclage.

Pour favoriser le geste de tri auprès des guyanais, Citeo poursuit ses efforts avec des campagnes de mobilisation territoriale spécifique. L'enjeu est de maintenir et de faire progresser la quantité des emballages et papiers collectée, changer les comportements et convaincre les habitants qui ne trient pas encore de trier et transformer en trieurs systématiques ceux qui ne trient pas régulièrement, quels que soient les lieux ou les moments de consommation.

**depuis janvier 2014, pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et juin 2015 pour la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG), Citeo pilote la mise en place des conteneurs, leur collecte, le tri et recyclage des emballages ainsi que la sensibilisation des habitants.*

Les chiffres clés du tri

La Guyane

En 2022, en Guyane, chaque habitant a trié en moyenne 18 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 7 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (1 196 tonnes)
- 9 kg/habitant d'emballages en verre (1 515 tonnes)
- 2 kg/habitant de papiers graphiques (387 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

**Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)*

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 2,6 kg par habitant à La Réunion

En 2022, chaque habitant de La Réunion a trié en moyenne 37 kg d'emballages ménagers et de papiers. Une performance en progression de plus de +6 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la mise en place d'un programme de valorisation locale des emballages ménagers et des campagnes de mobilisation spécifiques. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Réunionnais partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse sur le territoire de La Réunion

En 2022, les 868 800 habitants de La Réunion ont chacun trié en moyenne 29,5 kg d'emballages ménagers, soit 1,7 kg supplémentaire par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 11 kg d'emballages légers – emballages en acier, en aluminium, en carton, et bouteilles et flacons en plastique – et de 18,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation de 8 % du tri des emballages légers et 4,5 % des emballages en verre. Au total, 25 176 tonnes d'emballages ménagers ont pu être recyclées grâce au geste de tri des habitants.

En parallèle, chaque réunionnais a trié en moyenne 7,7 kg de papiers graphiques en 2022. Cela représente 6 614 tonnes, un chiffre en hausse de près de 8%.

Zoom sur les projets innovants

L'île de la Réunion accueille de nombreux projets pour améliorer ses performances de tri et accompagner le développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective. A titre d'exemple, à La Réunion, l'**AMI Valorisation locale Outre-Mer** lancé en 2021 afin de soutenir la création de filières locales a déjà un impact concret sur le territoire :

Sud Traitement Services (STS) basé à **Pierrefonds** valorise les emballages ménagers en verre en ajout béton à forte valeur ajoutée. Depuis septembre 2022, 1 652 tonnes de verre issues de la collecte sélective ont été traitées. STS souhaite à terme valoriser l'intégralité du gisement des emballages en verre de la Réunion afin de contribuer à l'évolution de l'île vers une économie durable.

Les Florilèges au Tampon et la mythique compétition du Grand Raid, deux évènements majeurs de La Réunion ont mis en place avec Citeo des **dispositifs complets de sensibilisation** pour préserver l'environnement et lutter contre les déchets abandonnés.

- Sur le Grand Raid, 6 500 sacs filets ont été distribués aux coureurs pour qu'ils puissent stocker les emballages lors de la course et les déposer dans les bacs jaunes aux points de ravitaillement et à l'arrivée au stade de La Redoute. Une brigade du tri composée d'influenceurs a été mobilisée pour échanger avec le grand public et lever les doutes sur le tri. Le partenariat lancé en 2022 a été reconduit pour l'édition 2023.

Pour favoriser le geste de tri auprès des habitants, Citeo poursuit ses efforts avec des **campagnes de mobilisation spécifique**. L'enjeu est de maintenir et de faire progresser la quantité des emballages et papiers collectée. Pour cela, il faut changer les comportements et convaincre les habitants qui ne trient pas encore de l'utilité de leur geste, et transformer en trieurs systématiques ceux qui ne trient pas régulièrement, quels que soient les lieux ou les moments de consommation.

Les chiffres clés du tri

La Réunion

En 2022, à la Réunion, chaque habitant a trié en moyenne 37 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 11 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (9 376 tonnes)
- 18,5 kg/habitant d'emballages en verre (15 800 tonnes)
- 7,5 kg/habitant de papiers graphiques (6 614 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 3kg par habitant en Martinique

En 2022, chaque habitant de La Martinique a trié en moyenne 23 kg d'emballages ménagers et de papiers. Une performance en progression de +14.5 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la mise en place d'un programme d'actions territorialisé et de campagnes de mobilisation spécifiques. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse sur le territoire de La Martinique

En 2022, les 352 205 habitants de la Martinique ont trié chacun en moyenne 20 kg d'emballages ménagers, soit 2.5 kg supplémentaire par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 7 kg d'emballages légers (emballages en acier, en aluminium, en carton, et bouteilles et flacons en plastique) et de 13 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation de près de 15 % du tri des emballages légers et 13.5 % des emballages en verre. Au total 7 328 tonnes d'emballages ménagers qui ont pu être recyclés grâce au geste de tri des habitants.

En parallèle, les martiniquais ont trié en moyenne 3.5 kg de papiers graphiques en 2022 soit 1 254 tonnes, un chiffre en hausse de 17.5 %.

Zoom sur des initiatives innovantes régionales

Citeo a élaboré, en collaboration avec les acteurs locaux et l'ADEME, **un programme d'actions territorialisé** visant à contribuer à augmenter les performances de collecte et de recyclage des emballages ménagers et papiers sur les territoires d'outre-mer. En Martinique, 11 projets sont menés afin d'améliorer la collecte sélective et l'accès au tri. Pour cela, Citeo intervient à hauteur de 2 millions d'euros.

Le projet de densification des points de collecte de proximité est en cours dans les 4 communes de la Communauté d'Agglomération du Centre Est Martinique (CACEM) : **Fort de France, Lamentin, Schoelcher et Saint Joseph** :

- 90 bornes supplémentaires pour les emballages/papiers et verre ont déjà été installées ;
- Parallèlement, la collectivité a souhaité remplacer les conteneurs datant de plus de 20 ans. Un effort sur l'esthétique a été fait avec un habillage rappelant aux usagers les éléments naturels du territoire.



Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a entrepris de densifier son parc de bornes d'apport volontaire pour doter les quartiers jusqu'alors moins pourvus. En 2020, 172 bornes verre de 4m3 sont implantées sur le territoire pour plus de 67 000 habitants. 41 nouvelles bornes ont été installées et 89 ont été remplacées. L'objectif étant d'atteindre 1 borne pour 250 habitants.



Pour favoriser le geste de tri auprès des habitants, Citeo poursuit ses efforts avec des **campagnes de mobilisation territoriale** spécifique. L'enjeu est de maintenir et de faire progresser la quantité des emballages et papiers collectée. Pour cela, il faut changer les comportements et convaincre les habitants qui ne trient pas encore de trier et transformer en trieurs systématiques ceux qui ne trient pas régulièrement, quels que soient les lieux ou les moments de consommation.

Les chiffres clés du tri

La Martinique

En 2022, à la Martinique, chaque habitant a trié en moyenne 23 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 7 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (xx tonnes)
- 13 kg/habitant d'emballages en verre (xx tonnes)
- 3.5 kg/habitant de papiers graphiques (1254 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Région Grand Est : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec + 1,2 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Grand Est ont trié en moyenne 80,5 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+2,5%) qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers ménagers progresse dans toute la région Grand Est

En 2022, les 5,5 millions d'habitants de la région Grand Est ont trié en moyenne 61 kg d'emballages ménagers, soit +1,2 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 24 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 37 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

En parallèle, les habitants de la région Grand Est ont trié en moyenne 19,5 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en très légère baisse de -1 % vs 2021, qui s'inscrit toujours dans un contexte des difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département, il existe néanmoins quelques disparités en 2022 :

- **Ardennes (08)** : chaque habitant a trié en moyenne 75 kg d'emballages ménagers et papiers. Au niveau départemental, le tri des emballages en verre est en hausse de +5% et de +6% pour les papiers par rapport à 2021.
- **Aube (10)** : chaque habitant a trié en moyenne 73 kg d'emballages ménagers et papiers. Une performance globale en hausse de +4,5% par rapport à 2021 avec une progression significative du tri des emballages légers de +9,5% et +5,5% pour les papiers.
- **Marne (51)** : chaque habitant a trié en moyenne 76 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +10% sur les emballages légers. Dans le département, on observe une hausse globale des performances de tri de +3% par rapport à 2021.
- **Haute-Marne (52)** : chaque habitant a trié en moyenne 79 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département on note une augmentation globale de +2% avec une augmentation de +3% sur le verre et les papiers.
- **Meuse (55)** : chaque habitant a trié en moyenne près de 82 kg d'emballages ménagers et papiers. Des performances en hausse de +1,5% vs 2021. A noter une hausse notable de +6,5% sur le tri des emballages légers.
- **Meurthe et Moselle (54)** : chaque habitant a trié en moyenne 73 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une progression globale de +7% vs 2021 avec une hausse notable sur le tri des emballages papier de +16% et de +9% sur les emballages légers par rapport à 2021.
- **Vosges (88)** : chaque habitant a trié en moyenne 92,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département on note une augmentation de +9% sur les emballages légers et 5% pour les papiers par rapport à 2021.
- **Moselle (57)** : chaque habitant a trié en moyenne 74 kg d'emballages ménagers et papiers avec une hausse globale des performances de tri de +5,5% et une progression notable sur les

- emballages légers de +19% par rapport à 2021.
- **Bas-Rhin (67)** : chaque habitant a trié en moyenne 86 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression globale sur le département de +2% et de +8% sur les emballages légers par rapport à 2021.
 - **Haut-Rhin (68)** : chaque habitant a trié en moyenne près de 93 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +13% sur les emballages légers par rapport à 2021.

Zoom sur les projets innovants de la région Grand Est

Classée 6^{ème} région au niveau national sur les performances de tri des emballages légers, la région Grand Est a accueilli, en 2022, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri.

A titre d'exemple, sur le **tri hors foyer**, la ville de Thionville, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Hors Foyer lancé par Citeo, a installé dans ses parcs et jardins 17 abris-bacs pour le tri des emballages aux côtés de 17 abris bacs pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Ce dispositif en expérimentation depuis le printemps 2023 a démontré son efficacité. Les habitants ont pu déposer tous leurs emballages et tous leurs papiers au quotidien avec très peu d'erreurs de tri. Son bon dimensionnement a également été testé lors de la fête de la musique. Malgré la forte affluence, **l'abandon sur les espaces verts de déchets d'emballages a été évité**. Fort de cette réussite, d'autres projets sont à l'étude.

Le milieu scolaire de la ville de Thionville s'équipe également et promeut le tri dans les écoles. 40 corbeilles de tri décorées par les enfants ont été installées dans 15 écoles primaires de la ville accompagnées d'une signalétique et d'une charte graphique adaptée aux enfants. Une sensibilisation a eu lieu à chaque installation de corbeille par les services de l'agglomération de Thionville dans le but de sensibiliser tant la jeunesse que l'écosystème éducatif aux enjeux du tri et du recyclage

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Grand Est

En 2022, en région Grand Est, chaque habitant a trié en moyenne 80,5 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 24 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (132 481 tonnes)
- 37 kg/habitant d'emballages en verre (206 193 tonnes)
- 19,5 kg/habitant de papiers graphiques (107 817 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contact presse

Sabrina Savary

Lamérie & Associés pour Citeo

Tél. : 07 85 63 59 09 - 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Île-de-France : le tri des emballages ménagers et papiers progresse légèrement avec +2 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Île-de-France ont trié en moyenne 45,5 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+5,5%), qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi ? Améliorer les performances de la région et systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse dans toute l'Île-de-France

En 2022, les 12,2 millions d'habitants de la région Île-de-France ont trié en moyenne 36,5 kg d'emballages ménagers, soit près de 2 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 15,5 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique, papier – et de 21 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation de +12,5% du tri des emballages légers, comprenant une augmentation de +7% des emballages en plastique, et +22% des emballages en carton.

En parallèle, les habitants d'Île-de-France ont trié en moyenne 9 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse, qui s'inscrit dans un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Une hausse des performances observée sur l'ensemble des départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département, il existe néanmoins quelques disparités en 2022 :

- **Seine et Marne (77)** : chaque habitant a trié en moyenne 49kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de près de 2 % par rapport à 2021.
- **Yvelines (78)** chaque habitant a trié en moyenne 49kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de 1,5% par rapport à 2021.
- **Essonne (91)** chaque habitant a trié en moyenne 52kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de 4,5% par rapport à 2021.
- **Val d'Oise (95)** chaque habitant a trié en moyenne 43,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de 7,5% par rapport à 2021.
- **Val de Marne (94)** chaque habitant a trié en moyenne 34,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Dans le département, on observe une hausse des performances de 8,5% par rapport à 2021.

Zoom sur des projets innovants de la région

Classée 13ème région au niveau national, la région Île-de-France a accueilli en 2022, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri.

A titre d'exemple, une nouvelle ligne de tri a été inaugurée dans le centre de Vert-le-Grand (91),

portant la capacité de traitement du centre à 14 tonnes par heure. Cette nouvelle ligne a été financée à hauteur de 950 000 euros par Citeo.

Des dispositifs de tri ont également été installés dans de nombreux lieux publics, à l'image du Jardin du Luxembourg, qui accueille chaque année plus de 6 millions de visiteurs. Citeo a notamment accompagné les équipes à imaginer un dispositif efficace et intégré dans l'harmonie paysagère du jardin en 2022.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, **Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « On ne lâche rien ! »**. Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Île-de-France

En 2022, en région Île-de-France, chaque habitant a trié en moyenne 45,5 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 15,5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (185 312 tonnes)
- 21 kg/habitant d'emballages en verre (257 446 tonnes)
- 9 kg/habitant de papiers graphiques (104 927 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Marie Deniau

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 37 98 96 58 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Nouvelle-Aquitaine : le tri des emballages ménagers et papiers continue sa progression avec + 3 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Nouvelle Aquitaine ont trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers et de papiers ce qui place la région en 4^{ème} position au niveau national. Des données en progression par rapport à l'année précédente, qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2022, les 5,9 millions d'habitants de la région Nouvelle-Aquitaine ont trié en moyenne 69 kg d'emballages ménagers, soit 3 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 27,5 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 41,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de plus de 10 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants de Nouvelle-Aquitaine ont trié en moyenne 19 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en baisse de 3,5%, qui s'inscrit toujours dans un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est confirmée dans la quasi-totalité des départements de la région.

- **Charente (16)** : chaque habitant a trié en moyenne 95 kg d'emballages ménagers et papiers, On observe une progression de +2,5% sur les emballages légers.
- **Charente Maritime (17)** : chaque habitant a trié en moyenne 115,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse +1,5%. Dans le département, on observe une progression de +6,2 % des emballages légers.
- **Creuse (23)** : chaque habitant a trié en moyenne 94 kg d'emballages ménagers et papiers soit une évolution de + 9 % par rapport à 2021. On observe, dans le département, une augmentation de 18 % des emballages légers.
- **Gironde (33)** chaque habitant a trié en moyenne 77 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de +2,5% et une progression notable du tri des emballages légers de 9,5%.
- **Landes (40)** chaque habitant a trié en moyenne 91 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de +4,5%. Dans le département, on observe deux évolutions significatives du tri avec une progression de + 12% sur les emballages légers et + 3% sur les emballages en verre.
- **Lot et Garonne (47)** chaque habitant a trié en moyenne 75 kg d'emballages ménagers et

papiers, des performances en augmentation de + 3 %. A noter, la progression de 8 % sur les emballages légers.

- **Pyrénées Atlantique (64)** chaque habitant a trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances globales en hausse de +3 % avec une augmentation de 10% sur les emballages légers et 3% sur le verre.
- **Deux-Sèvres (79)** chaque habitant a trié en moyenne plus de 97kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 3,5 % avec une augmentation importante de 17% des emballages légers.
- **Vienne (86)** chaque habitant du département a trié en moyenne 82 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de + 2%.
- **Haute Vienne (87) :** chaque habitant a trié en moyenne 81,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 3,5 % avec une progression de 9% sur les emballages légers.

Des dispositifs et innovations mis en place au cœur de la région

Classée 4^{ème} région au niveau national, la région Nouvelle-Aquitaine a accueilli, en 2022 et 2023, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri et engagé de nombreux projets.

A titre d'exemple, la période a été marquée par la mise en service et **la modernisation de plusieurs centres de tri** pour accompagner les flux liés à la simplification du geste de tri :

- Le Trivalo 47 à Damazan (47) inauguré en février 2023
- Le Canopia à Bayonne (64), inauguré en juin 2023
- Valbom à Bègles (33) a été mis en service en décembre 2022

Le Valbom, permet d'obtenir une capacité annuelle nominale de 65.000 tonnes d'emballages ménagers triés. Ce centre de tri, l'un des plus performants de France, a été financé à hauteur de 1.1 million d'euros par Citeo.

D'autres projets se poursuivent avec :

- La modernisation du centre de tri de Valorbéarn (64)
- La construction de nouveaux centres de tri : Tri Gironde à Saint-Denis de Pile (33), centre de tri départemental en Dordogne (24) et interdépartemental à Loublane Mauléon (79).

Des dispositifs de tri ont également été installés dans de nombreux lieux publics, centres-villes, parcs et jardins pour faciliter le tri en dehors du foyer à Limoges, Bordeaux, Bayonne, Anglet, Biarritz, Agen et Niort :

- A Limoges Métropole (87) : ont été déployées des corbeilles de tri dans le centre-ville, ainsi que des ECOBOX (emballages, verre et ordures ménagères) dans les 8 parcs et jardins de la ville et sur les sites sportifs. Ces nouvelles installations ont permis de collecter depuis juillet 2022, 221 tonnes de verres et 20.5 tonnes d'emballages ménagers.
- A Niort (79), 217 corbeilles bi-flux ont été implantées dans la ville dans les espaces fréquentés. Cela a permis de collecter 50 tonnes d'emballages depuis leurs installations en mars 2023.

Forte dynamique de la tarification incitative en Nouvelle Aquitaine

La tarification incitative permet d'augmenter le tri en moyenne de 30%. En Nouvelle-Aquitaine, la dynamique de la tarification incitative se confirme avec sa mise en place sur 100% du territoire de Dordogne (24), pour un quart de la population de la Haute Vienne (87) et dans plusieurs collectivités de Corrèze (19), Creuse (23,) Charentes-Maritimes (17).

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : [« On ne lâche rien ! »](#). Si 89% de

Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Nouvelle-Aquitaine

En 2022, en région Nouvelle-Aquitaine, chaque habitant a trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 27,5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (164 787 tonnes)
- 41,5 kg/habitant d'emballages en verre (249 177 tonnes)
- 19 kg/habitant de papiers graphiques (112 875 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Nouvelle-Aquitaine : le tri des emballages ménagers et papiers continue sa progression avec + 3 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Nouvelle Aquitaine ont trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers et de papiers ce qui place la région en 4^{ème} position au niveau national. Des données en progression par rapport à l'année précédente, qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2022, les 5,9 millions d'habitants de la région Nouvelle-Aquitaine ont trié en moyenne 69 kg d'emballages ménagers, soit 3 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 27,5 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – et de 41,5 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de plus de 10 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants de Nouvelle-Aquitaine ont trié en moyenne 19 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en baisse de 3,5%, qui s'inscrit toujours dans un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est confirmée dans la quasi-totalité des départements de la région.

- **Charentes (16)** : chaque habitant a trié en moyenne 95 kg d'emballages ménagers et papiers, On observe une progression de +2,5% sur les emballages légers.
- **Charentes Maritimes (17)** : chaque habitant a trié en moyenne 115,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse +1,5%. Dans le département, on observe une progression de +6,2 % des emballages légers.
- **Gironde (33)** chaque habitant a trié en moyenne 77 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de +2,5% et une progression notable du tri des emballages légers de 9,5%.
- **Landes (40)** chaque habitant a trié en moyenne 91 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de +4,5%. Dans le département, on observe deux évolutions significatives du tri avec une progression de + 12% sur les emballages légers et + 3% sur les emballages en verre.
- **Lot et Garonne (47)** chaque habitant a trié en moyenne 75 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en augmentation de + 3 %. A noter, la progression de 8 % sur les emballages légers.
- **Pyrénées Atlantique (64)** chaque habitant a trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers

et papiers, des performances globales en hausse de +3 % avec une augmentation de 10% sur les emballages légers et 3% sur le verre.

- **Vienne (86)** chaque habitant du département a trié en moyenne 82 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de + 2%.
- **Deux-Sèvres (79)** chaque habitant a trié en moyenne plus de 97kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 3,5 % avec une augmentation importante de 17% des emballages légers.
- **Creuse (23)** : chaque habitant a trié en moyenne 94 kg d'emballages ménagers et papiers soit une évolution de + 9 % par rapport à 2021. On observe, dans le département, une augmentation de 18 % des emballages légers.
- **Haute Vienne (87)** : chaque habitant a trié en moyenne 81,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 3,5 % avec une progression de 9% sur les emballages légers.

Des dispositifs et innovations mis en place au cœur de la région

Classée 4^{ème} région au niveau national, la région Nouvelle-Aquitaine a accueilli, en 2022 et 2023, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri et engagé de nombreux projets.

A titre d'exemple, la période a été marquée par la mise en service et **la modernisation de plusieurs centres de tri** pour accompagner les flux liés à la simplification du geste de tri :

- Le Trivalo 47 à Damazan (47) inauguré en février 2023
- Le Canopia à Bayonne (64), inauguré en juin 2023
- Valbom à Bègles (33) a été mis en service en décembre 2022

Le Valbom, permet d'obtenir une capacité annuelle nominale de 65.000 tonnes d'emballages ménagers triés. Ce centre de tri, l'un des plus performants de France, a été financé à hauteur de 1.1 million d'euros par Citeo.

D'autres projets se poursuivent avec :

- La modernisation du centre de tri de Valorbéarn (64)
- La construction de nouveaux centres de tri : Tri Gironde à Saint-Denis de Pile (33), centre de tri départemental en Dordogne (24) et interdépartemental à Loublane Mauléon (79).

Des dispositifs de tri ont également été installés dans de nombreux lieux publics, centres-villes, parcs et jardins pour faciliter le tri en dehors du foyer à Limoges, Bordeaux, Bayonne, Anglet, Biarritz, Agen et Niort :

- A Limoges Métropole (87) : ont été déployées des corbeilles de tri dans le centre-ville, ainsi que des ECOBOX (emballages, verre et ordures ménagères) dans les 8 parcs et jardins de la ville et sur les sites sportifs. Ces nouvelles installations ont permis de collecter depuis juillet 2022, 221 tonnes de verres et 20.5 tonnes d'emballages ménagers.
- A Niort (79), 217 corbeilles bi-flux ont été implantées dans la ville dans les espaces fréquentés. Cela a permis de collecter 50 tonnes d'emballages depuis leurs installations en mars 2023.

Forte dynamique de la tarification incitative en Nouvelle Aquitaine

La tarification incitative permet d'augmenter le tri en moyenne de 30%. En Nouvelle-Aquitaine, la dynamique de la tarification incitative se confirme avec sa mise en place sur 100% du territoire de Dordogne (24), pour un quart de la population de la Haute Vienne (87) et dans plusieurs collectivités de Corrèze (19), Creuse (23,) Charentes-Maritimes (17).

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : [« On ne lâche rien ! »](#). Si 89% de

Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Nouvelle-Aquitaine

En 2022, en région Nouvelle-Aquitaine, chaque habitant a trié en moyenne 88 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 27,5 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (164 787 tonnes)
- 41,5 kg/habitant d'emballages en verre (249 177 tonnes)
- 19 kg/habitant de papiers graphiques (112 875 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Occitanie : le tri des emballages ménagers et papiers progresse de 3%

En 2022, les habitants de la région Occitanie ont trié en moyenne 73 kg d'emballages ménagers et de papiers, en ligne avec la moyenne nationale. Des données en progression par rapport à l'année précédente, qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi désormais ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers progresse dans la région Occitanie

En 2022, les 5,9 millions d'habitants de la région Occitanie ont trié en moyenne 58 kg d'emballages ménagers, soit près de 3 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 23 kg d'emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) et de 35 kg d'emballages en verre triés par habitant. Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de plus de 11 % du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants d'Occitanie ont trié en moyenne 15 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en baisse de 3% qui s'inscrit dans un contexte de difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est confirmée dans la quasi-totalité des départements de la région avec quelques disparités en 2022.

- **Ariège (09)** : chaque habitant a trié en moyenne 83,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse + 5,5 % avec une progression importante du tri des emballages légers de 21,5% par rapport à 2021.
- **Aude (11)** : chaque habitant a trié en moyenne 80,5 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de 4,5%. Dans le département, on observe deux évolutions notables du tri avec une progression respective de + 9 % du tri des emballages légers et des papiers.
- **Gard (30)** : chaque habitant a trié en moyenne 68,5 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de 1,5%. On remarque une progression du tri des emballages ménagers +5%.
- **Haute-Garonne (31)** : chaque habitant a trié en moyenne 59 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances globales légèrement en hausse de 1%. A noter, la progression de 9,5% du tri des emballages légers dans le département.
- **Hérault (34)** : chaque habitant a trié en moyenne 72,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances globales quasiment identiques à celles de 2021. On note toutefois, une progression notable des emballages légers de 9,5%.
- **Tarn et Garonne (81)** : chaque habitant du département a trié en moyenne 79 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de + 2 %. Dans le département, le tri des emballages légers a progressé de + 12,5%.
- **Tarn (82)** : chaque habitant a trié en moyenne plus de 78,5 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de + 3%. Dans le département, on observe une

évolution du tri des emballages ménagers de + 9,5% et une diminution du tri des papiers de 10%.

Zoom sur les projets de la région Occitanie

Classée 10^{ème} région au niveau national, la région a accueilli plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri et développer le réemploi.

Modernisation des centres de tri dans la région Occitanie

Afin d'accompagner les flux liés à la simplification du geste de tri, l'année 2022 a été marquée par les travaux de modernisation de plusieurs centres de tri comme à centre de tri dernière génération « Brugeria Trifyl » qui permet aujourd'hui le traitement de 30 000 tonnes d'emballages ménagers par an (auparavant 17 000 tonnes) pour les 400 000 habitants du territoire. En parallèle, des travaux d'adaptation ponctuelle des centres de tri de Econotre et de Saint-Gaudens ont été menés. Les projets de centre de tri de plus grande taille avancent également à **Bessières (31)** et à **Masseube (32)** avec notamment un centre de tri interdépartemental Gers/Hautes Pyrénées/Sud Haute Garonne.

En 2022, les travaux du centre de tri de la SPL Oekomed rassemblant 7 collectivités de l'Ouest Hérault a démarré avec une mise en service courant 2023 (capacité 30 000 tonnes). Financement Citeo 950 k€ max

Des solutions innovantes pour faciliter le tri hors foyer

Des dispositifs ont été installés dans de nombreux lieux publics de la région pour généraliser le tri sur l'espace public, recycler les emballages issus de consommation nomade et lutter contre les déchets abandonnés.

Toulouse Métropole (31) a déployé des dispositifs de tri dans le centre-ville et dans plusieurs parcs et jardins de la métropole :

- 13 abris-bacs installés dans 4 parcs et jardins de Toulouse et Blagnac
- 38 corbeilles bi-flux et 3 abris-bacs verre dans la ville

La ville de **Banyuls-sur-Mer (66)**, lauréate de l'AMI Citeo pour lutter contre la pollution générée par les déchets abandonnés, s'est engagée dans un plan de prévention et de gestion des déchets. 12 corbeilles compactrices ont été mises en place en juillet 2022. Face à la dynamique du projet réunissant l'Observatoire Océanologique de Banyuls, la société Plastic@sea, les écoles primaires et au succès de « **Banyuls passe au vert** » en 2022, une seconde édition a été organisée durant le week-end de la pentecôte 2023. Le projet mis en place par Banyuls-sur-Mer est exemplaire dans son approche de prévention des déchets abandonnés, en mobilisant les acteurs du territoire et en alliant des actions de ramassage et d'identification des déchets abandonnés. La sensibilisation et communication ont également été des points forts de ce projet.

Le Grand Montauban (82), associé à Citeo et JCDecaux, propose une solution innovante aux citoyens-consommateurs pour leur permettre de trier en dehors du foyer : **le Point Urbain de Récupération**. 1300 kg d'ordures ménagères et 1000 kg d'emballages ménagers et papiers ont été collectés en 6 mois grâce aux 10 bornes installées dans les principales zones de consommations et d'affluence de Montauban.

Citeo poursuit aussi l'accompagnement du **dispositif incitatif Cliiink** qui permet de **récompenser le geste de tri** ; il a été mis en place à Béziers Agglo (34), le Grand Montauban (82), le Grand Ouest Toulousain (31), ou dernièrement à Perpignan Métropole (66).

Mise en œuvre d'initiatives en faveur du réemploi sur le territoire

Lauréats de l'AMI réemploi verre, la **scop Oc'Consigne (34)** qui développe une filière de réemploi des emballages de boissons dans l'est de l'Occitanie vient de mettre en fonctionnement une unité de lavage industrielle sur son site de Lattes.

Après deux ans de R&D, le projet **Ibbeo Cosmétiques** soutenu par l'Ademe, Citeo et la Région Occitanie, entre en phase opérationnelle. L'implantation de son unité de lavage industrielle unique en France, adaptée au réemploi des emballages en verre dans le secteur de la cosmétique est prévue début 2024 à Montauban, au sein de sa filiale Coveco.

La tarification incitative en marche en Occitanie

La tarification incitative, véritable levier de maîtrise des coûts pour la collectivité, permet d'augmenter les performances de tri. Faiblement déployée dans la région, la dynamique est néanmoins en marche en Occitanie avec la mise en place de la tarification incitative sur plusieurs territoires comme **les Communautés de Communes du Bassin Auterivain et de Cœur de Garonne, le Grand Ouest Toulousain (31) et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (30)**.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Occitanie

En 2022, en région Occitanie chaque habitant a trié en moyenne 73 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 23 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (136 596 tonnes)
- 35 kg/habitant d'emballages en verre (207 168 tonnes)
- 15 kg/habitant de papiers graphiques (89 746 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Région Sud : le tri des emballages ménagers et papiers progresse avec +4 kg par habitant

En 2022, les habitants de la région Sud ont trié en moyenne 57 kg d'emballages ménagers et de papiers. Des données en progression par rapport à l'année précédente (+8%) qui se confirment sur l'ensemble des départements. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la finalisation de la simplification du tri dans la région. Le défi pour améliorer les performances ? Systématiser le geste de tri, pour en faire un réflexe pour tous les Français partout et tout le temps.

Le tri des emballages et papiers ménagers progresse dans toute la région Sud

En 2022, les 5 millions d'habitants de la région Sud ont trié en moyenne 44 kg d'emballages ménagers, soit 2,5 kg supplémentaires par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 17 kg d'emballages légers – comprenant : acier, aluminium, carton, plastique – et de 27 kg d'emballages en verre qui ont été triés.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation notable de près de 11% du tri des emballages légers.

En parallèle, les habitants de la région Sud ont trié en moyenne 13 kg de papiers graphiques en 2022, un chiffre en hausse (+12%), qui s'inscrit toujours dans un contexte avec des difficultés structurelles de la filière et de baisse du gisement.

Chiffres clés par départements

La hausse du tri des emballages et papiers est bien confirmée à l'échelle de chaque département en 2022, il existe néanmoins des différences notables :

- **Alpes de Haute Provence (04)** : chaque habitant a trié en moyenne 76 kg d'emballages ménagers et papiers. Des performances en augmentation de +7,5 % vs 2021 et une hausse notable du tri des emballages légers de +31 %.
- **Hautes-Alpes (05)** : chaque habitant a trié en moyenne 112,5 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de +11 % vs 2021. Dans le département, on observe des progressions significatives du tri avec +14 % sur les emballages en verre et +11,5 % sur les emballages légers.
- **Alpes Maritimes (06)** : chaque habitant a trié en moyenne 58 kg d'emballages ménagers et papiers avec une progression de +8,5% sur les emballages en verre et +7% pour les emballages légers. Une hausse globale des performances de tri de +7 % vs 2021.
- **Bouches du Rhône (13)** : chaque habitant a trié en moyenne 38,5 kg d'emballages ménagers et papiers. Des performances en hausse de +7% vs 2021. Le tri des papiers augmente significativement sur le territoire avec +25%.
- **Var (83)** : chaque habitant a trié en moyenne 76 kg d'emballages ménagers et papiers avec une forte progression sur le tri des emballages légers +19,5% et +11,5% sur les emballages papiers. Dans le département, on observe une progression globale de +10 % par rapport à 2021.
- **Vaucluse (84)** : chaque habitant a trié en moyenne 67 kg d'emballages ménagers et papiers.

Des performances globales en hausse de +7,5 % vs 2021 avec une augmentation sur les emballages légers de +13,5% et +14,5% sur les papiers.

Zoom sur des projets innovants de la région Sud

Classée 12^{ème} région au niveau national, la région Sud a accueilli, en 2022, plusieurs investissements pour améliorer ses performances de tri.

La région développe le **tri hors foyer sur plusieurs territoires**.

- La ville de Marseille, avec le soutien de Citeo, a mis en place des dispositifs de tri dans cinq parcs marseillais et sur la plage de Corbières : 111 abri-bacs dont 62 emplacements dédiés au tri.
- Dans le cadre du lancement de la charte « Montagne Propre » avec la Communauté de Communes du Briançonnais, des dispositifs de tri ont été installés dans 3 stations de ski (Serre Chevalier Vallée Briançon, Montgenèvre et La Grave La Meije), et dans les parcs des communes (parcs multi-activités de La Schappe, Colombier, Pontillas) ; soit 42 abri-bacs.

Citeo accompagne aussi des projets de **collecte innovante** comme à l'Isle sur la Sorgue avec la mise en place de collecte à mobilité douce (vélo cargo) dans le centre-village. Cette collecte a permis de tripler le nombre de sacs collectés. Pendant 18 mois, ce sont près de 17 tonnes d'emballages qui ont été ramassés par le prestataire de collecte à vélo.

La lutte contre **les déchets abandonnés** fait partie des enjeux et objectifs pour la Région Sud. Le Parc National des Calanques à Marseille, au travers de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Citeo, a mené différentes actions sur 4 axes, pour rester un espace naturel exemplaire :

- Cartographie des points noirs dans différents endroits du parc pour accroître la connaissance sur les déchets abandonnés ;
- Campagne de mobilisation « Les pirates du plastiques » coconstruite avec les associations marseillaises (31 événements),
- Actions de mobilisation auprès d'une trentaine de commerçants autour du label « commerce engagé » créé par Ecoscience Provence (marque déposée) afin de réduire leurs déchets.

A la suite, un forum ouvert, impliquant la mobilisation des acteurs locaux avec 65 participants dont institutionnels, entreprises, associations, a permis de définir les contours du plan d'action de lutte contre les déchets abandonnés qui va suivre.

Pour continuer de mobiliser les Français au bon geste de tri, Citeo poursuit ses efforts et lance notamment une nouvelle campagne pour encourager les Français : « [On ne lâche rien !](#) ». Si 89% de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 51% le font systématiquement. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir partout et tout le temps.

Les chiffres clés du tri

Région Sud

En 2022, en région Sud, chaque habitant a trié en moyenne 57 kg d'emballages ménagers et papiers* :

- 17 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique (84 674 tonnes)
- 27 kg/habitant d'emballages en verre (135 854 tonnes)
- 13 kg/habitant de papiers graphiques (63 308 tonnes)

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

**Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)*

Contact presse

Sabrina Savary

Lamérie & Associés pour Citeo

Tél. : 07 85 63 59 09 - 02 51 24 25 26

citeo.regions@lamerie-rp.fr

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Le tri des emballages ménagers en progression à Saint-Pierre et Miquelon

En 2022, les habitants de Saint-Pierre et Miquelon ont trié en moyenne 98 kg d'emballages ménagers. Des données en forte progression de 13 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats en croissance s'expliquent notamment par la mise en place d'un programme d'actions territorialisé spécifique.

Le tri des emballages et papiers à Saint-Pierre et Miquelon

En 2022, les 6 092 habitants ont trié chacun en moyenne 98 kg d'emballages ménagers, soit 1,6 kg supplémentaire par rapport à 2021. En détail, il s'agit de 37 kg d'emballages légers – emballages en acier, en aluminium, en carton, et bouteilles et flacons en plastique – et de 61 kg d'emballages en verre triés par habitant en moyenne.

Ces chiffres sont en progression avec une augmentation de **+19% du tri des emballages légers**. Au total, ce sont 586 tonnes d'emballages ménagers qui ont pu être recyclés grâce au geste de tri des habitants.



Zoom sur les initiatives mises en place sur l'archipel

Afin d'améliorer le service proposé aux habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon et d'augmenter les performances de tri, la ville de Saint-Pierre a entrepris dès 2019 un projet de densification de ses points d'apports volontaires.

En 2022 les résultats relatés sont positifs : augmentation des performances de collecte, réduction de la fréquence de collecte, accès aux points facilité car les conteneurs sont moins saturés, la dotation en bacs est passé de 515 hab/point à 415 hab/point, réduction des coûts de collecte du dispositif.

Les chiffres clés du tri

Saint-Pierre et Miquelon

En 2022, chaque habitant a trié en moyenne 98 kg d'emballages ménagers :

- 37 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 61 kg/habitant d'emballages en verre

Au niveau national

En 2022, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 22 kg/habitant d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique
- 34,5 kg/habitant d'emballages en verre
- 15,5 kg/habitant de papiers graphiques

Pour retrouver l'ensemble des chiffres clés du recyclage en France, [cliquez ici](#)

*Chiffres arrondis. Chiffres détaillés disponibles dans le rapport d'activités de Citeo sur [citeo.com](#)

Contacts presse – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr | 06 87 58 65 96 – 02 51 24 25 26

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.